

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS327

présenté par

Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Quentin, M. Nury, Mme Beauvais, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Meunier, Mme Trastour-Isnart, M. Hetzel, M. Sermier, Mme Bonnivard, M. Grelier et M. de la Verpillière

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 45, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.